



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura,

A 2021 - 427

Objet : Arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines au SDIS du Jura

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 33-5 ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu les avis émis au sein du Comité Technique du 2 décembre 2020 et du 10 mars 2021 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, chef du corps départemental,

ARRETE

Article 1^{er} : Les lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura sont arrêtées conformément au document annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les lignes directrices de gestion, qui prennent effet au 1^{er} janvier 2021 sont établies pour une durée de 5 ans et pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmorot, le **24 MARS 2021**

Le Président,

Clément PERNOT